

raison pour excuser ceux qui feroient de semblables jugemens de M. Arnauld. Aussi est il vray, qu'on ne jugeoit ainsi d'Alcibiade, que parce que d'un costé on le jugeoit capable par la grandeur de son esprit de reüssir dans tout ce qu'il entreprenoit, & que de l'autre ayant vécu d'une maniere si libertine qu'on n'avoit garde de le prendre pour un fort homme de bien, on estoit fort porté à croire, ou que l'attachement à ses plaisirs l'auroit fait agir *negligemment*, ce qui auroit esté cause que les affaires auroient mal reüssi : ou que des vuës d'ambition l'auroient porté par *malice* à sacrifier le bien de la Republique à ses propres interests. Je ne vois donc pas, comment cela peut revenir à M. Arnauld, ni quel sujet on pourroit avoir de dire, *qu'on est fort trompé, s'il n'a pas eu quelquefois sujet de se plaindre d'une pareille infortune.* Mais c'est ce que nous aurons encore à examiner dans l'argument suivant.

§. 4.

III. Argument pour appuyer ce soubçon de mauvaise foy.

IL se trouve dans vôtre page 13.

Il est d'autant plus plus facile de donner

ner